

Département des Ardennes
Canton de BOGNY SUR MEUSE



Commune de **LES MAZURES**

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU
ANNUEL**

D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de MAZURES (LES)

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 24 Octobre 2007 fixant le taux de promotion, (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale),
Vu l'arrêté en date du 19 Mars 2024 établissant, à compter du 1^{er} Juin 2024 jusqu'au 31 Mai 2030, les Lignes Directrices de Gestion pour la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et prénom		Grade Actuel	Grade d'avancement
1	Mme JOIE Isabelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade).

Total des fonctionnaires promouvables : 3

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 1

Total des fonctionnaires promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de la collectivité.

Article 3 : Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LES MAZURES, le 23 décembre 2025

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. B...', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE de LES MAZURES' at the top, 'ARDENNES' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a sun and a castle. The words 'REPUBLIQUE FRANCAISE' are written in a smaller arc above the emblem.